Publié le 18/11/2026

Décision n° 2026-23 portant composition du comité social d'administration du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

La présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-4,13° ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article R. 252-26 ;
Vu la décision n° 2023-1 du 2 février 2023 portant composition du Comité social d'administration du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, modifiée par les décisions n° 2023-10 du 20 mars 2023, n° 2023-33 du 7 novembre 2023 et n° 2024-12 du 28 juin 2024 ;
Vu le message du SGEN-CFDT en date du 18 novembre 2026 portant désignation de Mme Elodie Cormier et Mme Megan Wadriako, en qualité de membres titulaires, et de M. Laurent Ligavant, en qualité de membre suppléant du comité social d'administration ;
Considérant que Mme Elodie Cormier, Mme Megan Wadriako et M. Laurent Ligavant relèvent du périmètre du comité social d'administration et sont éligibles ;

Décide :

Article 1er

La composition du comité social d'administration au titre des représentants du personnel est fixée comme suit, pour la durée du mandat restant à courir :
- en qualité de membres titulaires : Mme Elodie Cormier et Mme Megan Wadriako ;
- en qualité de membre suppléant : M. Laurent Ligavant.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait le 18 novembre 2026

La présidente du Hcéres
signé
Coralie Chevallier